



PRÉVENTION - ERREURS MÉDICAMENTEUSES

PUBLIÉ LE 28/11/2018 - MIS À JOUR LE 15/01/2021

Une journée d'échange ANSM et CMG sur les erreurs médicamenteuses en ville - Communiqué

Le Collège de la médecine générale et l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) organisent, dans le cadre de la semaine de la Sécurité des patients « Les médicaments ? A bon escient ! », une journée consacrée aux **Erreurs médicamenteuses en ville**, le mercredi 28 novembre 2018 de 10h à 16h.

Cette journée est **retransmise en direct sur la chaîne YouTube de l'ANSM**.

Depuis 2005, le nombre de déclarations a été multiplié par 5. En 2017, l'ANSM a enregistré 2 234 signalements d'erreurs médicamenteuses.

L'objectif de cette journée est de sensibiliser à la problématique des erreurs médicamenteuses et d'encourager le partage d'expérience en donnant la parole aux médecins généralistes et à l'ensemble des acteurs de ville (pharmaciens, infirmiers et patients).

En effet, les **patients comme les professionnels de santé**, sont concernés par les erreurs médicamenteuses. Il faut **agir ensemble** car toutes les erreurs sont évitables.

La **prévention des erreurs médicamenteuses** fait partie intégrante de la **lutte contre la iatrogénie médicamenteuse** et constitue un enjeu de santé publique. Il s'agira ainsi de proposer des solutions pour partager, informer et prévenir les erreurs médicamenteuses.

Déroulé de la journée

Télécharger le programme (27/11/2018)



La journée, ponctuée d'interventions et de débats avec la salle, sera articulée autour de trois axes de travail qui seront :

- un état des lieux des erreurs médicamenteuses et la cartographie des situations à risque ;
- une présentation des expériences régionales et nationales ;
- une table ronde avec les acteurs de la chaîne de soin pour un retour d'expériences et des propositions de solutions de prévention.

Les annonces et le plan d'action feront l'objet d'une communication ultérieure.

Qu'est-ce qu'une erreur médicamenteuse ?

L'erreur médicamenteuse est définie comme « l'omission ou la réalisation non intentionnelle d'un acte survenu au cours du processus de soins, impliquant un médicament qui peut être à l'origine d'un risque ou d'un événement indésirable pour le patient ».

Une erreur médicamenteuse peut arriver à n'importe qui, à tout moment de la chaîne de soin et tout le monde peut en commettre : les professionnels de santé comme les patients.

L'erreur peut survenir :

- au moment de la prescription par exemple quand le médecin se trompe de médicament, de posologie en rédigeant l'ordonnance
- au moment de la délivrance quand le pharmacien confond le médicament avec un autre de dénomination similaire
- au moment de l'administration quand par exemple les patients administrent mal ou se trompent dans les doses

Contacts presse :

ANSM

- presse@ansm.sante.fr
- Aude RODRIGUEZ – 01 55 87 30 22 / David MARTINEZ – 01 55 87 30 33 /Alessandro EVOLA – 01 55 87 30 66

CMG

- Pr. Pierre-Louis DRUAIS, Président - 06 11 47 25 21 /pl.druais@lecmg.fr
- Dr. François LACONIN, Responsable du pôle médicament - 06 89 94 41 38 /f.lacoin@lecmg.fr